



## Permis valide mais impossible à récupérer.

Par **joffrey62530**, le **19/06/2014** à **11:39**

Bonjour,

Il y a plus de 2 ans j'ai eu une suspension de 3 mois pour alcoolémie. J'ai passé la visite et récupéré mon permis (administrativement) mais pas physiquement. Quand j'ai demandé à la police, et même maintenant quand je me fait contrôler, ils me disent que mon permis est valide, à la sous-préfecture aussi, mais je n'arrive toujours pas à avoir mon permis dans les mains.

Maintenant, mes visites poids-lourds ne sont plus bonnes. Hier, je suis allé voir un medecin agréé pour repasser mes visite (medecin indiquer par la sous-préfecture et avec le papier bleu) et, comme je le pensais, il n'a pas pu me faire passer la visite car je ne suis pas physiquement en possession de mon permis et la sous-préfecture me dit que pour avoir mon permis, il faut que je passe la visite mais sans permis, pas de visite.

Alors, comment faire car cela commence à être fort contrariant. Je suis forain, j'ai besoin de mes poids lourd pour nourrir ma famille et quand ils me controlent (en poids lourd), bin c'est 3 points et 90 € pour visite medicale non valide, et il ne me reste que 3 points (par contre, là où il n'y a aucun problème, c'est que si je le veux, je peux racheter 3 points pour 400 €).

Merci de m'aider à trouver une solution à mon problème.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **20/06/2014** à **07:55**

Bonjour,

LR/AR à adresser au Préfet en lui exposant cette situation afin qu'il débloque le dossier.

En effet, la visite médicale "poids lourds" nécessite de présenter son permis pour en assurer la prolongation de sa validité or, après la suspension (administrative ou pénale ? ) d'il y a 2 ans, votre permis ne vous a pas été restitué. Il faudrait donc d'abord résoudre ce problème et, je pense, que le reste suivra. A défaut, prenez un avocat car un courrier à l'en-tête d'un avocat a souvent l'avantage de débloquer ce qui coince.

Bonne chance à vous.